qui lui tendit une pièce de quarante francs : Isabelle s'inclina respectueusement et serra la pièce à part, dans un morceau de papier. Huit jours après, quand elle revint aux courses, Isabelle portait à sa chaîne de montre la pièce de quarante francs qu'elle avait fait percer et transformer en une sorte de médaillon. Vous voyez que l'adroite bouquetière s'entendait dans l'art de la flatterie.

Peu à peu, Isabelle était devenue riche ; on lui attribuait deux cent mille francs de fortune gagnés dans l'innocent commerce des roses ; et Paris, qui ne fait pas les réputations à demi, ne vantait plus seulement le mérite des fleurs d'Isabelle, il en était venu à la vanter elle-même comme un résumé de toutes les vertus.

Voyez comme les légendes se font, et, surtout, comme il ne faut jurer de rien : à peine quinze jours avant qu'on m'eût raconté cette histoire, tout Paris avait retenti d'un procès que la cruelle mère d'Isabelle intentait à cette intéressante personne ... Isabelle la bouquetière qui possédait des titres de rente, et même deux bons immeubles ; Isabelle, ce modèle de piété filiale, laissait dans la plus affreuse misère sa mère âgée de plus de soixante-dix ans !

Le tribunal avait jugé avec raison qu'une fille riche a toujours le devoir de nourrir sa mère indigente, et il a condamné Isabelle à payer une pension alimentaire de cinquante francs par mois à la pauvre vieille ; — pas tout à fait le prix de trois boutons de roses !

Mais ce n'est pas tout : le Jockey-Club, qui avait fait la fortune d'Isabelle, s'était ému de cette affaire. Dans ce monde élégant, ami des plaisirs, frivole en apparence et quelquefois en réalité, — on a le sentiment du devoir et de l'honneur. Et, sans plus ample formalité, on congédia Isabelle ; on lui retira le droit de stationner sous le portique du Jockey-Club, et le privilège d'entrer aux courses dans l'enceinte du pesage. C'était la ruine de son